



**PRÉFÈTE
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction des collectivités territoriales
et de la citoyenneté
Bureau de l'urbanisme**

Rennes, le **14 OCT. 2026**

La préfète

à

Mesdames et Messieurs les maires d'Ille-et-Vilaine

Mesdames et Messieurs les présidents
d'établissements publics de coopération
intercommunale à fiscalité propre

Mesdames et Messieurs les présidents des
syndicats mixtes SCoT

Objet : Renouvellement de la commission de conciliation en matière d'urbanisme

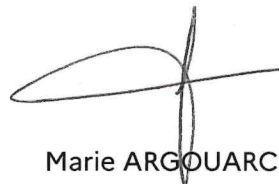
P.J. : 1 arrêté

A la suite des candidatures formulées en vue du renouvellement des représentants des élus et des personnes qualifiées au sein de la commission de conciliation en matière d'urbanisme du département d'Ille-et-Vilaine, la composition de cette commission a été actualisée par arrêté préfectoral dont vous voudrez bien trouver une copie en pièce jointe annexée au présent courrier.

Pour la préfète, et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,

Copie à :

- Mme la présidente de l'AMF 35 et M. le président de l'AMR 35
- MM. les sous-préfets : Fougères-Vitré, Redon, St-Malo
- DDTM SATT



Marie ARGOUARC'H